



Oui à l'amendement II-CF9 !

« J'écris à mon sénateur. »

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Un amendement avait été déposé le 10 octobre dernier par Cécile RILHAC et d'autres députés pour envisager la décharge totale des directrices et directeurs d'école à partir de 10 classes et non plus 12 classes comme c'est le cas actuellement.

Outre la diminution du seuil pour la décharge totale, cet amendement financerait également l'ouverture d'heures supplémentaires de décharges pour les écoles qui accueillent des enfants à besoin particulier ou en situation de handicap et pour les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Le coût total de cette dépense annuelle est estimé à 42 millions d'euros pour financer les postes d'enseignants (ETP) nécessaires à ces changements (1200 postes environ).

Malheureusement, cet amendement II-CF9 sur l'article 35 de la loi de finances 2024 n'a pas été soutenu lors de son examen en commission des finances de l'Assemblée Nationale le 26 octobre.

Nous vous sollicitons, Madame la sénatrice, Monsieur le Sénateur, pour soutenir, lors du passage du projet de loi de finances 2024 au Sénat, cet amendement.

Veuillez, Madame le Sénatrice, Monsieur le Sénateur, recevoir l'expression de toute notre considération.

« X, directrice, directeur de l'école... »